

**DEPARTEMENT
DU RHONE**

**ARRONDISSEMENT
DE LYON**

**CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 octobre 2025

Liste des délibérations examinées affichée le 14 octobre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 octobre 2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Yves GAVULT, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Céline MAROLLEAU, Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE

Pouvoirs :

Stéphane GONZALEZ à Françoise BÉRARD, Laure LAURENT à Jacky BÉJEAN, Céline MAROLLEAU à Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS à Ikrame TOURI, Camille EL-BATAL à David HORNUS, Caroline VARGIOLU à Yves GAVULT, Bruno DANDOY à Sonia MONFORT, Laurent KAZMIERCZAK à Marylène MILLET, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Jean-Christian DARNE à Fabienne TIRTIAUX,

Membres absents à la séance :

Eric PEREZ

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**MODIFICATION DE LA
PROGRAMMATION SOCIALE 2025-
2026 DE LA POLITIQUE DE LA
VILLE**

Délibération : 10-2025-104

Transmis en préfecture le : 13/10/2025

RAPPORTEUR : Madame Ikrame TOURI

La programmation annuelle de la Politique de la Ville soutient des projets en proximité apportant des améliorations aux conditions de vie des habitants et menés soit par des associations, soit par des services de la Ville. Elle vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de la commune, à améliorer le cadre de vie des habitants, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et à favoriser l'égalité des chances.

La programmation sociale 2025 a fait l'objet d'une délibération n°07.2025.085 du 3 juillet 2025. Cette délibération prévoyait notamment l'action suivante :

Libellé de l'Action	Porteur du projet	Prestation à verser en 2025
Permanences d'accès aux droits	PIMMS	3 000 €

Au regard de la délibération n°12.2023.144 du 21 décembre 2024 portant convention de partenariat avec le point d'information médiation multiservices (PIMMS) Lyon métropole, il est nécessaire de modifier le financement pour passer d'une prestation à une subvention, comme suit :

Libellé de l'Action	Porteur du projet	Subvention à verser en 2025
Permanences d'accès aux droits	PIMMS	3 000 €

Vu la délibération n°07.2025.085 du 3 juillet 2025 de programmation sociale 2025 ;

Vu la délibération n°12.2023.144 du 21 décembre 2024 portant convention de partenariat avec le point d'information médiation multiservices (PIMMS) Lyon métropole ;

Vu l'avis de la commission n°1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion sociale, Egalité » du 2 octobre 2025 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- DIRE qu'au titre du fonctionnement, en lieu et place de la prestation imputée initialement sur le budget de la Ville 2025, sera versée une subvention par la commune pour l'action suivante, imputée sur le budget de la ville 2025 :

Libellé de l'Action	Porteur du projet	Subvention à verser en 2025
Permanences d'accès aux droits	PIMMS	3 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame Ikrame TOURI,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,
Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE**Liste des élus s'étant ABSTENU**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--